

Football/Assemblée générale ordinaire de l'AS Pélican, samedi dernier

Vers plus de performance



Le président-fondateur de l'AS Pélican, Richard Auguste Onouviet, présidant les travaux de l'assemblée générale tenue le samedi dernier à Lambaréné



Les joueurs de l'équipe de l'AS Pélican lors de leur assemblée générale.

E.N.
Lambaréné/Gabon

C'est le souhait émis par le président-fondateur Richard Auguste Onouviet. Si ce dernier veut, en outre, que l'équipe travaille avec plus de sérieux et d'abnégation, il sait bien que cela ne peut se faire que dans la sérénité et la cohésion.

UNE heure et quart. C'est le temps que joueurs, encadreurs techniques, dirigeants, sympathisants et supporters de l'AS Pélican ont mis samedi dernier, dans la salle de réunion du lycée Janvier Nguema Mboumba à Lambaréné, pour faire le bilan de la saison sportive 2016-2017. Un exercice qui s'est déroulé en présence du président d'honneur, et propriétaire de l'équipe migovéenne, Richard-Auguste Onouviet. Le président actif, Janvier Nguema Mboumba, a été le premier à rappeler au cours de cette réunion que cette formation doit être plus performante sur la saison 2017-2018. Pour remercier au mieux son principal actionnaire. « Nous ne faisons pas ce que le fondateur de l'équipe veut. Il mérite un retour d'ascenseur. Pour atteindre l'excellence, nous devons taire nos ego », a martelé M. Nguema Mboumba. Le rapport moral présenté par le secrétaire général Jean Mfoulé a notamment abordé le comportement de l'équipe première. La réserve et les cadets (U17) ne s'étant pas exprimés, par « manque d'installations pouvant recevoir de manière régulière leurs compétitions locales ». L'équipe fanion, qui connaît, pour la saison prochaine, des arrivées

et des départs dont Obiang Bayano, s'est classée 3e après vingt-cinq journées du National-Foot 1. Au cours de ces levées, Alhassan Mohamed (meilleur buteur du club avec 7 réalisations) et ses coéquipiers ont obtenu 11 victoires, 9 nuls et 5 défaites. Soit un total de 42 points. Une moisson peu honorable, au regard du budget alloué par le promoteur qui, a reconnu le comptable Francis Alcandre Ivilnot, est complété par l'argent versé par l'Etat. Selon cet orateur, Pélican a fonctionné avec un budget estimé à 312 millions de FCFA. Les dépenses s'étant élevées à un peu plus de 279 millions de FCFA, le club a aujourd'hui un solde créditeur de 33 millions de FCFA, a soutenu le comptable. Au terme de la présentation officielle du coach principal Muni Koffi, qui a obtenu finalement son diplôme Caf (licence B), et des autres encadreurs techniques par le manager général Juste Parfait Ndong Nguema, le président d'honneur Richard-Auguste Onouviet a rappelé que les performances sont tributaires d'une volonté commune de réussir. « Je souhaite vivement que le club soit plus performant. Pour cela, il faut travailler avec sérieux et abnégation. Mais au terme de cette assemblée, la tâche qui incombe au président actif est de ramener la sérénité totale dans l'équipe dirigeante. Car la sérénité et l'harmonie doivent régner au sein de notre club, où il n'y a aucune place pour les démissions », a déclaré le premier responsable de l'AS Pélican.

MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres

Date de lancement : Jeudi 19 octobre 2017
 Appel d'Offres : N° 02/MBCP/2017
 Nom du projet : Audits et étude internes du Ministère du Budget et des Comptes Publics
 Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

Le Ministère du Budget et des Comptes Publics lance un appel d'offres pour la réalisation de l'étude de l'optimisation des coûts des dépenses de fonctionnement.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est un lot unique : Etude de l'optimisation des coûts des dépenses de fonctionnement.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 500 000 FCFA. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

Direction Générale du Budget et des Finances Publiques
 Pôle Marchés Publics
 1er étage - Bâtiment annexe B du Ministère du Budget et des Comptes Publics
 (Face SEEG)
 B.P. : 198 Libreville Gabon
 Tél. : (00241) 03 00 79 05
 Courriel : dgbfippmp@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions des articles 28 à 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 17 novembre 2017 à 10h00. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours. Conformément aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, la garantie de soumission n'est pas exigible.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants dès le lundi 20 novembre 2017 à 11 heures dans la salle de réunion située au premier étage du bâtiment annexe du Budget.

NB: Tout candidat intéressé, peut obtenir sur simple demande au fin de consultation préalable le DAO, à l'adresse suivante : « dgbfippmp@gmail.com ».

**Le Directeur Général Adjoint
 Chargé des Marchés Publics**



Pepecy OGOULIGUENDE

**Le Secrétaire Général du Ministère
 du Budget et des Comptes Publics**



Yolande NYONDA